

CLUB .....**ANGERS**.....

**Saison 2025 – 2026**

**EQUIPE : U15 ANGERS A**

-----  
**Liste gardien et joueurs BLOQUES**

	<b>NOM - prénom</b>	<b>Année</b>	<b>N° licence</b>
GB	DEBIAK Argémir	2011	256082
1	BALUCH EYAL	2011	256194
2	DUPRÉ AXEL	2011	264099
3	FAILLENOT GABIN	2011	262109
4	GIRARDOT CÔME	2011	254691
5	JACQUIER LUBIN	2012	259883
6	LENNE CLÉMENCE	2010	256702
7	PIOLET LÉO	2011	273587
8	PLOQUIN SASHA	2011	264117
9	SAERENS CLÉMENT	2011	255929
10	VILLARET MARIUS	2011	257199

**Article du RAS : 11.6.7.2. Listes de joueurs affectés**

*Un club, ou une entente, qui engage deux équipes dans une même catégorie d'âge, est tenu de fournir à la zone compétente pour les U15, U17 Excellence, U20 Excellence, avant le premier match de championnat de l'équipe première de la saison en cours, la liste et les numéros de licence d'un minimum :*

*- de 11 joueurs opérant exclusivement dans l'équipe première pour les équipes U15, U17 Excellence et U20 Excellence.*

*Cette liste de joueurs est dite « liste bloquée ». Elle ne peut faire l'objet de modification ultérieure après avoir été déposée à la zone compétente. Elle comprend obligatoirement le gardien de but titulaire, qui est par ailleurs le seul gardien à pouvoir figurer sur cette liste bloquée initiale.*